



## Démarrage d'un prêt immobilier 2 mois trop tard

Par **Gourvez julien**, le **20/10/2016 à 08:55**

Bonjour à tous,

Nous venons de nous engager avec le Crédit Mutuel de Bretagne pour racheter notre crédit immobilier qui était à la banque postale.

Après négociation avec Crédit Agricole et CMB, c'est le CMB qui nous a fait la meilleure proposition.

Pour calculer le montant du prêt de la proposition qu'ils nous ont faite et sur laquelle nous nous sommes engagés, ils ont utilisé le capital restant dû au mois d'Août. Nous partions donc avec un prêt et des échéances qui devaient débiter en Août dernier.

Finalement, ils n'ont pas été capable de lancer le prêt à temps, les premiers prélèvements ayant été retardés d'un mois, puis de deux. Ils ont finalement débuté début octobre.

Dès le mois d'Août, nous leur avons fait indiqué qu'étant donné que le prêt était basé sur le capital restant dû en août, il faudrait peut être le renégocier, ou tout du moins enlever la dernière mensualité.

Pour réponse, on nous a dit que le dossier étant déjà ficelé, il était préférable de ne pas y toucher et que le "trop perçu" nous serait remboursé...

Nous avons donc naïvement supposé qu'il en serait de même pour l'échéance de septembre que nous avons également payé à la banque postale.

Mais il s'avère que le directeur d'agence ne veut plus entendre parler d'un quelconque remboursement des échéances d'Août et Septembre.

Pour résumé, le CMB devait prendre "la relève" de la Banque postale au mois d'Août, pour un prêt durant 131 mois, à un montant fixé en conséquence.

Nous payons finalement les échéances d'Août et Septembre à la banque postale, le prêt du CMB démarre donc en octobre pour 131 mois pour le même montant !!!

Nous avons donc perdu deux mois dans l'affaire.

Notre demande est-elle légitime ?

Cordialement

Par **Gourvez julien**, le **20/10/2016 à 15:51**

Quelqu'un peut-il nous aider ?